



Lire le communiqué y relatif, publié hier par le directoire national du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC)

Il est porté à la connaissance de la communauté nationale et internationale, que le Prof. Maurice KAMTO, Président National du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun(MRC), a porté plainte contre monsieur René Emmanuel SADI, le jeudi 18 avril 2019 auprès du Doyen des juges d'instruction près le Tribunal de Grande Instance de Paris.

En effet, lors d'une émission diffusée sur Radio France internationale(RFI), émettant depuis Paris, le vendredi 1er février 2019, le sieur SADI a commis de graves infractions portant atteintes à l'honneur de monsieur Maurice KAMTO. L'accusation s'est constituée partie civile.

Il convient de préciser que les infractions sus-évoquées, relatives aux dispositions de la loi française, sont déférées pour ce cas précis au Tribunal de Grande Instance de Paris.